

Promotion de l'agriculture bio et durable dans les Alpes de Haute-Provence

Présentation de la structure

Agribio 04 est une association loi 1901 qui fédère les agriculteurs bio des Alpes de Haute-Provence. Ses objectifs sont la promotion et le développement de l'agriculture biologique. En augmentation de ses surfaces, l'agriculture biologique fait face à de nombreux enjeux sur le territoire des Alpes de Haute-Provence. Nous travaillons à garantir sa pérennité d'un point de vue économique, agronomique et social. Agribio 04 organise depuis plus de 10 ans l'évènement De Ferme en Ferme dans les Alpes-de-Haute-Provence, qui est piloté à l'échelle nationale et régionale par le réseau CIVAM. L'objectif est de promouvoir des agricultures durables grâce à des portes ouvertes de fermes, tous les ans le dernier week-end d'avril.

Les missions

- Participer à l'organisation de **l'évènement grand public « De Ferme en Ferme »** qui a lieu chaque année le dernier week-end d'avril (événement national, plus d'infos : <https://www.civampaca.org/De-ferme-en-ferme>) :
 - *Piloter l'évènement dans les Alpes-de-Haute-Provence : Participer aux réunions de pilotage de l'évènement avec les partenaires ; Réaliser le bilan de l'évènement avec les fermes participantes*
 - *Recrutement : Démarcher des fermes pour leur proposer de participer, les accompagner dans l'inscription ; Organiser et animer des réunions avec les fermes participantes par circuit*
 - *Communication : Participer à l'élaboration des outils de communication (flyer, site internet, affiches de présentation des fermes, réseaux sociaux...), recherche de partenariats pour promouvoir l'évènement et éventuellement organiser d'autres animations pour mettre en avant De Ferme en Ferme (ciné-débats, stands d'animation-dégustation sur foires, salons), appuyer les fermes dans la communication spécifique à l'évènement*
- **Participer aux missions de communication de la structure Agribio 04** : amélioration du site internet, communication sur les réseaux sociaux, mise en page des documents de la structure pour une communication externe (ex : rapport d'activité)
- Appuyer les autres projets de la structure : **suivi de producteurs** avec les conseillers, **vie de l'association...**
- Contribuer à toute autre activité visant à faire connaître les pratiques et les bénéfices de l'agriculture biologique et sensibiliser le grand public (publications, site internet, plaidoyer auprès des élus...).

En fonction de ses centres d'intérêts et de ses compétences, le volontaire pourra être force de propositions et développer d'autres missions dans le cadre de son volontariat. Il aura l'opportunité de découvrir le métier d'animateur-conseiller agricole et de participer à l'ensemble des évènements qui animent la vie associative du réseau bio départemental et régional.

Le volontaire sera suivi par un tuteur dédié qui l'accompagnera dans l'accomplissement de ses missions.

Planning prévisionnel

La durée hebdomadaire s'élève de **24h/semaine** à hauteur de **8h par jour** (8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30) du mardi au jeudi. Ce planning pourra être adapté en fonction des besoins et préférences du volontaire et évoluer en cours de mission.

Il pourra également être envisagé d'allonger la durée du service civique jusqu'à à 28h/semaine, soit 7h par jour, en fonction des envies et disponibilité du service civique.

Bagage préalable dont doit éventuellement disposer le volontaire

- Permis B
- Attrait pour le monde agricole et associatif
- Attrait pour le travail en équipe, aisance relationnelle
- Connaissance des outils informatiques (logiciels de bureautique)

Conditions et moyens de travail

- ✿ **Durée** : 8 mois , à partir d'octobre 2026 (négociable)
- ✿ **Engagement** : à partir de 24h/semaine, jusqu'à 28h/semaine
- ✿ **Rémunération** : 619,83 €/mois (barème à date de juillet 2026)
- ✿ **Lieu** : Bureau basé au Village Vert à Forcalquier (04300)
- ✿ **Encadrement** interne par un tuteur dédié
- ✿ Avoir **moins de 26 ans** (sauf cas particulier)
- ✿ **Déplacements** à prévoir dans le département. Frais de déplacement pris en charge. Mise à disposition (en fonction des disponibilités) du véhicule de l'association pour les déplacements professionnels. Cette mission de service civique nécessite d'avoir une voiture personnelle et le permis B.

En plus des droits et avantages liés au contrat de service civique ([à découvrir ici](#)), Agribio 04 vous propose d'accéder à 2 jours de formation au choix parmi le [programme de formation agricole](#) de l'association.

Renseignements

Mégane VECHAMBRE, coordinatrice Agribio 04 / vechambre.04@bio-provence.org / 06 29 64 24 33

Pour postuler, c'est ici !

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation par mail avant le 01/09/2026 à l'adresse suivante : vechambre.04@bio-provence.org

Vous pouvez prendre contact avec notre structure même si la date limite de candidature est dépassée. Offres VSC et stages sont régulièrement proposées.